



Fédération Tahitienne de Football



*REGLEMENT DE L'ORGANISATION  
De la IXème édition du Festival Des Îles  
« Challenge Alphonse GREIG »*

- *Lundi 27 mars au samedi 1er avril 2017* -



## TABLE DES MATIERES

### **1. COMITE ORGANISATEUR DU FESTIVAL ET COMMISSION D'APPEL**

- A. *COMITE ORGANISATEUR DU FESTIVAL (COF)*
- B. *COMMISSION DE RECOURS (CR)*

### **2. DATES ET LIEUX DES CEREMONIES OFFICIELLES ET DES MATCHS**

- A. *CEREMONIE D'OUVERTURE MARDI 28 MARS AU STADE PATER*
- B. *DINER OFFICIEL : JEUDI 30 MARS AU CENTRE DE FORMATION*
- C. *CEREMONIE DE CLOTURE : SAMEDI 1ER AVRIL AU COMPLEXE NAPOLEON SPITZ*

### **3. 130 EQUIPES ENGAGEES**

- B. *REPARTITION DES 130 EQUIPES ENGAGEES – 2034 PARTICIPANTS*
- C. *COMPOSITION*
- D. *DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS*

### **4. COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS**

### **5. TRANSPORT AERIEN ET MARITIME**

### **6. TRANSPORT TERRESTRE**

- A. *DELEGATIONS*
- B. *CINQ CENTRES D'HEBERGEMENT*

### **7. HEBERGEMENT**

- C. *REGLES DE VIE COMMUNE*
- D. *MOTIF D'EXCLUSION DU SITE*
- E. *BUANDERIE*

### **8. BOUTIQUE DE LA FTF – Village TAAONE**

- A. *RESTAURATION*
- B. *RAFRAICISSEMENT*

### **9. RESTAURATION**

### **10. COMMUNICATION INTERNE**

### **11. COMMUNICATION EXTERNE / MEDIA**

### **12. RESPECT DES CONTRATS DE PARTENARIAT FTF**

- A. *TRANSPORT TERRESTRE*
- B. *HEBERGEMENT*
- C. *RESTAURATION*

### **13. FINANCES**

- D. *BILLETTERIE*
- E. *BUVETTE*

### **14. OBLIGATIONS DES DELEGATIONS**



## 1. COMITE ORGANISATEUR DU FESTIVAL ET COMMISSION D'APPEL

### A. COMITE ORGANISATEUR DU FESTIVAL (COF)

#### ✓ Composition

- Le COF est codirigé par le Président de la FTF et la Directrice Générale
- Le COF est composé de :
  - 1 direction générale
  - 13 départements dont les responsables sont désignés par la direction générale
  - Toutes les délégations sont représentées par les responsables des équipes

#### ✓ Rôle

- Le COF est chargé de l'organisation du « FESTIVAL DES ILES » dans tous les domaines tels que :
  - Séjour à Tahiti des délégations
  - Organisation sportive et logistique des rencontres
  - Organisation financière de l'événement
  - Commission d'appel statuant sur tous les litiges sur et hors des terrains

#### ✓ Réunions

- La première réunion du COF se tient la veille de la cérémonie d'ouverture, à 9.00, à l'amphithéâtre de l'IJSPF
- Ensuite, le COF se réunit tous les jours de 6.00 à 7.00, au village de TAAONE
- La dernière réunion du COF se tient le jour de la cérémonie de clôture

#### ✓ Chef de délégation, membre du COF

- Chaque équipe engagée désigne un « chef de délégation »
- Il est responsable du comportement de ses joueurs sur/hors du terrain
- Il rend compte au directeur des compétitions
- Il réside obligatoirement avec son équipe pendant toute la durée de l'événement
- Il est le seul habilité à porter une réclamation verbale à la table des officiels et auprès de la FTF
- Il participe obligatoirement à toutes les réunions du COF
- Il peut être exclu du tournoi pour non respect des règlements du tournoi et de la FTF. Il est alors remplacé par un membre inscrit sur la feuille d'engagement

### B. COMMISSION DE RECOURS (CR)

- La CR est composée au minimum de 2 personnes. Elle est exclusivement composée des membres du comité exécutif et Vice Président délégué de la FTF
- La CR examine les réclamations portant uniquement sur les questions sportives.
- Les réclamations sont formulées verbalement et exclusivement par les chefs de délégation à la table des officiels immédiatement après le match.



## 2. DATES ET LIEUX DES CEREMONIES OFFICIELLES ET DES MATCHS

### A. CEREMONIE D'OUVERTURE MARDI 28 MARS AU STADE PATER

#### ❖ Important

- Une personne qui ne participe pas à la cérémonie d'ouverture ne prendra pas part au tournoi et ne sera pas remplacée.
- Le port de casquette, lunette et sac à dos est formellement interdit
- La tenue exigée pour le défilé est la suivante :
  - Une paire de tennis / chaussures de futsal
  - Une tenue uniforme (chaussette, short, tee-shirt) par délégation

### B. DINER OFFICIEL : JEUDI 30 MARS AU CENTRE DE FORMATION

- Le dîner officiel est programmé le jeudi 30 mars au centre de formation, de 19h00 à 23h00
- Les participants sont priés de respecter le port d'une tenue "polynésienne" pour cette soirée
- La présence des chefs de délégation est obligatoire

### C. CEREMONIE DE CLOTURE : SAMEDI 1ER AVRIL AU COMPLEXE NAPOLEON SPITZ

#### ❖ Déroulé

- **15H30** : Finale Futsal Féminin
- **16H30** : Finale Futsal Homme
  - mi temps finale futsal
    - Remise des récompenses : Futsal Femme
    - Remise des récompenses : Beach Soccer

A la fin du match, remise des récompenses : Futsal Homme

- **18H00** : Finale Football
- **19H00** : Remise des récompenses football
- **19H30** : Cérémonie de clôture
- **20H30** : Fin de la cérémonie de clôture

#### ❖ Important

- La présence de l'ensemble des participants est obligatoire.
- A défaut de participation, la délégation concernée sera exclue pour les 3 éditions suivantes.



## 3. 130 EQUIPES ENGAGEES

### A. QUALIFICATION DES EQUIPES ENGAGEES

#### ❖ **Football : 16 équipes engagées**

##### Obligations sportives

Un club de football est éligible à la compétition à la condition de respecter les obligations sportives suivantes durant la saison N-1 :

- Jeunes : avoir engagé des équipes jeunes
- Educateurs : avoir engagé des éducateurs diplômés de la FTF
- Arbitres : avoir engagé des arbitres

*A titre exceptionnel, le COF peut y déroger*

• Une équipe de football des îles autres que Moorea a la possibilité de demander le prêt d'un maximum de cinq joueurs d'un club issu du même district et qui ne participe pas au FDI 2017.

• Une équipe de football des îles autres que Moorea a la possibilité de demander le prêt d'un maximum de trois joueurs d'un club de Tahiti ou Moorea, à la condition que celui-ci ait évolué dans l'équipe concernée avant sa venue sur Tahiti.

La FTF se réserve le droit d'inviter d'autres équipes à y prendre part.

#### ❖ **Football féminin : 10 équipes**

Les équipes de football féminin sont inscrites à la discrédition du COF

#### ❖ **Futsal : 48 équipes Hommes / 38 équipes Femmes**

##### Obligations sportives particulières

Les comités de Tahiti, Moorea et des ISLV peuvent participer aux tournois de Futsal si et seulement si, les dits comités ont mis en place depuis 2012 :

- des compétitions masculines et féminines
- une école de futsal

Le comité de Futsal des îles Moorea, ISLV et Marquises est représenté par l'équipe championne hommes et celle des femmes de la deuxième phase du championnat de l'année N (Août à Décembre de l'année N)

La FTF se réserve le droit d'inviter d'autres équipes du comité à y prendre part

Les comités de Futsal des îles Tuamotu et Australes peuvent être représentés par une sélection hommes et/ou femmes

La FTF se réserve le droit d'inviter d'autres équipes du comité à y prendre part

#### ❖ **Beach soccer : 12 équipes Hommes / 6 équipes Femmes**

- Les équipes de Beach soccer sont inscrites à la discrédition du COF



## B. REPARTITION DES 130 EQUIPES ENGAGEES – 2034 PARTICIPANTS

---

- ❖ **Football** : 16 équipes – 320 participants
- ❖ **Football féminin** : 10 équipes – 110 participants
- ❖ **Futsal Hommes** : 48 équipes – 528 participants
- ❖ **Futsal Femmes** : 38 équipes – 418 participants
- ❖ **Beach Soccer Hommes** : 12 équipes – 132 participants
- ❖ **Beach Soccer Femmes** : 6 équipes – 66 participants
- ❖ **Administration FTF** : 60
- ❖ **Bénévoles** : 400 bénévoles

## C. COMPOSITION

---

- ❖ **Football** : 20 membres
  - a. 1 chef de délégation (dirigeant de club licencié FTF)
  - b. 1 entraîneur - joueur
  - c. 1 arbitre accrédité par la FTF
  - d. 17 joueurs
- ❖ **Football féminin**: 11 membres
  - a. 1 chef de délégation
  - b. 1 entraîneur – joueuse
  - c. 9 joueuses
- ❖ **Futsal** : 11 membres
  - a. 1 chef de délégation
  - b. 1 entraîneur - joueur
  - c. 9 joueurs
- ❖ **Beach Soccer** : 11 membres
  - a. 1 chef de délégation
  - b. 1 entraîneur-joueur
  - c. 9 joueurs

## D. DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

---

- Les inscriptions des délégations sont closes au dimanche 12 mars 2017
- Les Présidents de club et de comité doivent impérativement transmettre la liste des membres de leur délégation respective au plus tard le dimanche 19 mars 2017
- La liste doit notamment préciser l'identité du chef de délégation, du capitaine d'équipe, de l'entraîneur et de l'arbitre
- Le Chef de délégation peut demander la modification de la composition de son groupe au plus tard le vendredi 24 mars 2017
- **Seules les modifications liées à des impératifs professionnels et de santé seront examinées**



## 4. COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS

- Chacun des participants est tenu d'avoir un comportement responsable et respectueux sur et hors des terrains de jeux. A défaut, il peut être exclu du tournoi et du village

**Rappel : Tout participant s'engage à participer aux cérémonies d'ouverture et de clôture. A défaut, il ne pourra pas participer à la compétition**

## 5. TRANSPORT AERIEN ET MARITIME

- Les délégations devront arriver à Tahiti au plus tard à J-1 de la cérémonie d'ouverture et retourneront dans leurs îles respectives à J+1 de la cérémonie de clôture, sauf dérogation accordée par la FTF
- Les délégations sont chargées de gérer directement le transport aérien et d'informer la FTF au plus tard le **08 mars 2017**
- Les délégations sont chargées de gérer directement le transport maritime et d'informer la FTF au plus tard le **08 mars 2017**

## 6. TRANSPORT TERRESTRE

- Le transport terrestre des délégations sur Tahiti est assuré entre :
  - Quai Motu Uta (délégation RAPA) – centre d'hébergement
  - Aéroport – centre d'hébergement
  - Quai des ferries – centre d'hébergement
  - Centre d'hébergement – sites des compétitions – Centre d'hébergement
  - Centre d'hébergement – Aéroport
  - Centre d'hébergement – Quai des ferries
  - Centre d'hébergement – Quai Motu Uta
- La FTF accueillera chacune des délégations à leur arrivée à Tahiti (Aéroport et Port)

## 7. HEBERGEMENT

### A. DELEGATIONS

- L'accès aux centres d'hébergement est strictement réservé aux personnes munies du bracelet FTF
- Les délégations suivantes bénéficient en priorité de l'hébergement organisé par la FTF :
  - Moorea
  - ISLV
  - Marquises
  - Australes



- Tuamotu
- Gambier

***Les participants sont invités de se munir de leur propre literie (couverture, drap, oreiller)***

#### **B. QUATRE CENTRES D'HEBERGEMENT**

- Cinq centres d'hébergement ont été retenus :
    - Le Centre de Formation FTF
    - L'IJSPF
    - Le Lycée TAAONE
    - Amuiraa SOCREDO
    - Amuiraa Arue
- La répartition des délégations dans les sites d'hébergement est définie par le COF

#### **C. REGLES DE VIE COMMUNE**

- La consommation d'alcool et de tabac est formellement interdite à l'intérieur des sites officiels pendant toute la durée de l'événement
- Les chefs de délégation sont chargés d'organiser le nettoyage quotidien des dortoirs
- Le couvre feu est fixé à 22.00, horaire indiqué pour l'extinction des lumières. Il est interdit d'entrer et sortir du site d'hébergement après 22.00
- La FTF n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur des sites officiels et conseille fortement aux participants de ne pas se munir d'objets de valeur
- Au lycée technique du TAAONE, le numéro du poste de téléphone (cabine téléphonique) disponible pour recevoir les appels est le 40.889.505
- Il est interdit de se mettre torse nu à l'intérieur des sites d'hébergement et de compétition

#### **D. MOTIF D'EXCLUSION DU SITE**

- Toute personne qui ne respecte pas les règles de vie commune susvisées est susceptible d'être exclue immédiatement du centre d'hébergement et du tournoi
- Toute personne auteur d'un vol est immédiatement exclue du centre d'hébergement et du tournoi

#### **E. BUANDERIE**

- *Un service de blanchisserie sera assuré au lycée de TAAONE à raison de 1.000 XPF le bac. Il est exclusivement réservé aux délégations des îles*

## **8. BOUTIQUE DE LA FTF – Village TAAONE**

- *La FTF organisera au sein du village du TAAONE une boutique au sein de laquelle seront mis en vente :*
  - *Boissons réfrigérées : EAU ROYALE, COCA COLA,....*
  - *Pain au chocolat, croissant, ...*
  - *Savon, shampooing,....*
  - *Chips, barres de chocolat, ...*



## 9. RESTAURATION

### A. RESTAURATION

- L'accès au réfectoire est strictement réservé aux personnes munies du bracelet de la FTF
- Tous les repas sont servis au réfectoire du lycée technique du TAAONE

### B. RAFRAICHISSEMENT

- Les délégations des îles (Hors Tahiti) disposeront d'1 bouteille de 1,5 litre d'eau par membre et par jour du lundi 27 mars au samedi 1er avril 2017 inclus
- Les participants s'engagent à consommer exclusivement de l' « Eau Royale », la Brasserie de Tahiti étant partenaire de la FTF

## 10. COMMUNICATION INTERNE

- 3 personnes sont habilitées par la FTF à communiquer auprès des délégations :
  - Thierry ARIIOTIMA : Présidente - Vini : 87.244.533 - ([thierry.ariiotima@gmail.com](mailto:thierry.ariiotima@gmail.com))
  - Moeama MU : Secrétaire générale FTF – Vini : 87.725.760 - ([moeama.mu@gmail.com](mailto:moeama.mu@gmail.com))
  - Charles ARIIOTIMA : Directeur des compétitions - Vini : 87.768.034 -([charles.ariiotima@ftf.pf](mailto:charles.ariiotima@ftf.pf))
- Le courriel est le moyen de communication privilégié

## 11. COMMUNICATION EXTERNE / MEDIA

- La FTF met en œuvre toutes les actions de communication du Festival des îles

## 12. RESPECT DES CONTRATS DE PARTENARIAT FTF

- Les délégations doivent respecter SCRUPULEUSEMENT les contrats de partenariat de la FTF
  - A cet effet, il est strictement interdit de consommer ou d'utiliser des produits concurrents des sociétés citées ci après :

Partenaires officiels (5)	Sponsors (5)	Médias (3)
1- <i>Vini</i> 2- <i>Banque Socredo</i> 3- <i>Brasserie de Tahiti</i> 4- <i>OPT</i> 5- <i>Ford</i>	1- <i>Yune Tung</i> 2- <i>Air Tahiti Nui</i> 3- <i>Air Tahiti</i> 4- <i>Mc Donald</i> 5- <i>Nike Shop</i>	1- <i>TNTV</i> 2- <i>Radio 1</i> 3- <i>Tiare FM</i>



- *Il est strictement interdit de porter des tenues avec des logos de sociétés concurrentes de celles qui figurent sur la liste ci-dessus.*

## 13. FINANCES

### A. TRANSPORT TERRESTRE

- Le transport terrestre à Tahiti est pris en charge par la FTF du vendredi 25 mars au mercredi 6 avril

### B. HÉBERGEMENT

- L'hébergement des délégations des îles est pris en charge par la FTF sur la période allant de l'avant veille (2 jours avant) de la cérémonie d'ouverture et le surlendemain (2 jours après) de la cérémonie de clôture.
- Pour les équipes qui, suivant les réservations effectuées auprès de Air Tahiti, n'ont pas la possibilité de rentrer dans leurs îles respectives dès le surlendemain de la cérémonie de clôture. En dehors de la période sus visée, les frais sont à la charge des délégations
- Les délégations sont chargées du nettoyage quotidien des espaces mis à leur disposition. A cet effet, la FTF mettra à leur disposition des matériels de nettoyage
- La FTF fournira le savon dans les douches à l'arrivée des délégations et les papiers toilettes dans les sites d'hébergement

### C. RESTAURATION

- La FTF prend en charge la restauration des délégations des îles du samedi 26 mars au lundi 4 avril

### D. BILLETTERIE

- La FTF organise la billetterie et perçoit la totalité des recettes
- Le prix du billet d'entrée est fixé à 500 XPF par journée, à l'exception des Finales Futsal du samedi 1er avril dont le prix est arrêté à 1000 XPF.
- Le ticket permet l'accès à l'ensemble des sites de compétitions
- Le prix du PASS FOOT est fixé à 2000 XPF. Le PASS FOOT permet l'accès à l'ensemble des sites de compétitions  
TRES IMPORTANT : Le PASS FOOT n'est pas valable pour les finales de Futsal du samedi 1er avril 2017.
- Les personnes munies du bracelet de la FTF bénéficient de l'accès gratuit sur les sites, à l'exception des finales de futsal.

#### ❖ Important

1. **Les clubs de Moorea sont tenus de vendre soixante (60) PASS FOOT**
2. **Les comités de Moorea sont tenus de vendre trente-trois (33) PASS FOOT**
3. **Les clubs de Tahiti sont tenus de vendre cent (100) PASS FOOT**
4. **Les comités de Tahiti sont tenus de vendre cinquante-cinq (55) PASS FOOT**



5. Les équipes de Beach Soccer sont tenues de vendre 11 PASS FOOT par équipe
6. Les équipes de football féminin sont tenues de vendre 11 PASS FOOT par équipe
7. Les équipes de Football Entreprises sont tenus de vendre 50 PASS FOOT par équipe

#### E. BUVETTE

- Le club qui est en charge de l'organisation de la buvette de la FTF lors du championnat de la Ligue 1 Vini assure celle de la buvette du Festival des Iles. Le bénéfice net est partagé comme suit :
  - ✓ 50% au club organisateur
  - ✓ 50% à la FTF.

## 14. OBLIGATIONS DES DELEGATIONS

- En s'inscrivant au Festival des Iles, la délégation s'engage à respecter le présent règlement

Règlement validé par le Comité Exécutif en sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2017

La directrice générale,

Mme Moeama MU-GREIG



Le Président,

Mr.Thierry ARIOTIMA